

Distr.  
GENERALE

E/1993/116  
28 juillet 1993

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

Session de fond de 1993  
Genève, 28 juin-30 juillet 1993  
Point 15 f) de l'ordre du jour

DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE :  
QUESTIONS RELATIVES A LA POPULATION

Préparatifs de la Conférence internationale sur la population  
et le développement

Incidences sur le budget-programme du projet de résolution  
figurant au paragraphe 17 du rapport du Comité  
économique (E/1993/112)

Etat présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 31  
du règlement intérieur du Conseil économique et social

1. Aux termes du paragraphe 3 du dispositif, le Conseil économique et social déciderait de prolonger d'une semaine la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence internationale sur la population et le développement, et ferait en sorte que le Comité dispose des installations et services voulus, dans les limites du budget approuvé par l'Assemblée générale pour l'exercice biennal 1994-1995. Le Conseil déciderait également de convoquer, avant la Conférence et au même endroit que celle-ci, une réunion de consultation de deux jours.

2. Le montant des services de conférence nécessaires pour la prolongation de la troisième session du Comité préparatoire, calculé sur la base du coût intégral, est évalué à 462 400 dollars, ventilés comme suit : 161 100 dollars pour la documentation avant la session, 120 100 dollars pour la documentation pendant la session, 110 100 dollars pour la documentation après la session et 71 100 dollars pour l'interprétation.

3. Les services de conférence requis pour la réunion de consultation de deux jours qui se tiendrait avant la Conférence sont évalués à 50 000 dollars, sur la base du coût intégral.

4. On estime également qu'un montant supplémentaire de 5 000 dollars serait nécessaire pour financer l'indemnité de subsistance des représentants des commissions régionales participant à la troisième session. Il serait imputé sur les ressources approuvées pour les commissions régionales dans le cadre du budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995.

5. Selon l'usage, le coût des services de conférence mentionnés aux paragraphes 2 et 3 ci-dessus (512 400 dollars) a été calculé sur la base du coût intégral, pour information. Les estimations reposent sur l'hypothèse que les besoins ne seront pas satisfaits au moyen des ressources permanentes des services de conférence prévues dans le budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995, et que des ressources supplémentaires seront nécessaires pour financer du personnel temporaire affecté aux réunions. On ne pourra déterminer la mesure dans laquelle les ressources permanentes de l'Organisation devront être complétées par du personnel temporaire que lorsque l'Assemblée générale aura adopté le calendrier des conférences pour 1994-1995, à sa quarante-huitième session. Il convient toutefois de noter que le niveau des ressources au titre du personnel temporaire affecté à des réunions en 1994-1995 sera calculé compte tenu de l'expérience antérieure, de façon à pouvoir financer non seulement les réunions qui seront connues au moment de l'établissement du budget, mais encore celles qui seront autorisées par la suite, pour autant que le nombre et la répartition des réunions et conférences pendant l'exercice biennal 1994-1995 correspondent au schéma des réunions des dernières années. Dans ces conditions, on estime que, si le Conseil économique et social adoptait le projet de résolution à l'étude, la résolution n'aurait pas d'incidences sur le budget-programme de l'exercice biennal 1994-1995.

6. Les coûts susmentionnés seront portés à l'attention de l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session, dans le cadre de la révision des prévisions découlant des résolutions et décisions adoptées par le Conseil économique et social à sa session en cours.

-----